

# APPEL A CANDIDATURE POUR LE COFINANCEMENT DE MICRO-PROJETS 3<sup>EME</sup> GENERATION\_JANVIER 2022

PAYS : République du Mali

ORIGINE : Ministère du Développement Rural

NOM DU PROJET : Projet de Développement de la productivité et de la diversification Agricole dans les Zones Arides et semi-arides du Mali (PDAZAM)

INTITULE : **Financement des micro-projets dans les filières Karité, fonio, niébé, sésame, oseille de guinée, manioc et échalote/oignon d'hivernage dans les cercles de Nioro du sahel, Diéma, Yélimane, Kolokani, Nara, Kati, Niono, Ségou, Bandiagara, Douentza, Tenenkou et Youwarou.**

SOURCE DE FINANCEMENT : Banque Mondiale

CREDIT N° 6283 ML

DON N° D340 ML

N° IDENTIFICATION DU PROJET : P164052

## 1. Contexte

La République du Mali est positionnée dans la catégorie des pays émergents. Dans sa vision de développement socioéconomique, le pays a retenu la promotion du secteur rural, comme pilier stratégique pour la réduction de la pauvreté, l'accélération de la croissance économique et la création d'emploi. A cet effet, les Petites et Moyennes Entreprises Agricoles et Agroalimentaires (PMEA) apparaissent comme un important vivier pour la croissance économique dont le potentiel reste encore largement sous-exploité notamment du fait de diverses contraintes qui constituent de réelles entraves à l'éclosion du secteur, telles que : (a) les difficultés d'accès des acteurs au crédit auprès des institutions financières (banques et Institutions de Micro Finances), (b) la connaissance insuffisante du secteur par les professionnels des services d'accompagnement, notamment les institutions de financement et les services d'appui non financiers aux entreprises, (c) la difficulté des institutions de financement à mobiliser des ressources financières à long terme et à proposer une offre de services adaptés aux besoins des PMEAs, (d) le faible niveau de gestion des PMEAs et leurs difficultés à formuler des requêtes de financement, à gérer des crédits et à mobiliser l'épargne pour l'investissement, (e) la faiblesse de la collaboration et de la synergie d'une part entre les PMEAs et d'autre part, entre les PMEAs, l'administration, les institutions de financement et les prestataires des services d'appui-conseil

Depuis les années 1970, le pays se bat contre les sécheresses périodiques et la désertification qui dans un contexte de dépendance de la production de la grande majorité des céréales de base à la pluviométrie. Avec l'acuité de plus en plus affirmée de ces événements climatiques, il est parfois admis que le pays souffrira de manière disproportionnée des effets du changement climatique et devra lutter pour faire face aux effets négatifs de ce changement.

Ce contexte souligné nous amène à cette question fondamentale, qui est et reste un enjeu colossal pour la vie de la population malienne : comment satisfaire les droits humains les plus élémentaires (générer des ressources financières pour accéder à l'eau potable, aux soins de santé et à l'éducation de base ; avoir l'opportunité de travailler et manger à sa faim) d'une population qui croît à un taux annuel d'au moins 2,5% et dont plus de la moitié vive en zone urbaine ? Pour y répondre, il s'impose au Mali l'impératif d'aller vers une croissance forte, afin de renforcer les acquis et offrir d'autres opportunités aux populations. Les stratégies nationales de sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté, d'atténuation des effets du changement climatique prescrivent qu'aujourd'hui et plus encore demain, la stabilité du pays repose sur le développement du secteur agricole et agro-industriel. Dans ce contexte, les défis à relever par les différents

acteurs nationaux et régionaux du développement agricole durable sont les suivants : (i) développer les activités de création de valeur dans les filières agricoles et des opportunités pour la jeunesse (la promotion des filières agro-alimentaire et agro-industrielles par l'amélioration des rendements, la mise en valeur des terres agricoles pour créer plus de valeur ajoutée), (ii) contribuer à la mise en place d'outils structurants de production/financement de l'agriculture et soutenir l'émergence et le développement des capacités des acteurs (des investissements dans les opérations de post-récoltes, dans les infrastructures de stockage, la logistique, la transformation et la distribution sont incontournables).

## **2. Mode opératoire de l'appel à proposition de micro-projets**

Le Projet de Développement de la Productivité et de la Diversification Agricole (PDAZAM) vise à assurer une amélioration de la productivité agricole et la résilience des producteurs dans sa zone d'intervention qui se situe dans les cercles de Nioro du Sahel, Diéma et Yélimané (dans la région de Kayes), Kolokani, Nara et Kati (dans la région de Koulikoro), Niono et Ségou (dans la région de Ségou) et Bandiagara, Douentza, Tenenkou et Youwarou (dans la région de Mopti). Dans la perspective de répondre à l'exigence d'ancrage local des micro-projets, et en vue de permettre le renforcement des capacités locales, les projets devront nécessairement être conçus et mis en œuvre en accord avec les institutions publiques locales compétentes et leurs partenaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante « promotion des chaînes de valeur émergentes des cultures à haute valeur ajoutée », le PDAZAM subventionne les Business Plan des micro-projets portant sur les aspects : (i) de la production ; (ii) du conditionnement/stockage, (iii) de la transformation ; (iv) de la commercialisation/distribution en faveur d'une chaîne de valeur agricole porteuse. Les microprojets désignent des Projets d'Alliances Productives (PAP), *L'expression « Alliance productive » est définie comme l'association/un accord économique entre, au moins, un groupement de producteurs et un acheteur (intermédiaire, grossiste, agro-industriel) dans lequel chaque partie assume les risques, apporte des ressources et partage les profits résultant de cet accord, de telle sorte que ce dernier puisse se poursuivre à moyen et/ou long terme.* En plus de ces deux acteurs incontournables, d'autres acteurs des chaînes de valeur agricoles comme les Agro dealers, les transporteurs, les stockeurs, etc. peuvent prendre part au PAP.

Les ressources financières nécessaires au microprojet sont réunies par le principe du cofinancement du groupement de producteurs bénéficiaire (en espèce sur ses fonds propres, par un emprunt ou la participation financière d'un autre projet/programme) et PDAZAM (subvention). L'apport de ce dernier est un principe incontournable pour assurer l'appropriation et la mise en œuvre effective du microprojet. Le taux ou pourcentage maximum qui peut être couvert par la subvention est de 85% du coût total du projet et l'apport du groupement porteur de microprojets est de 15%. Dans tous les cas, le niveau de la subvention par microprojet ne peut être supérieur à **dix millions (10 000 000) FCFA**.

**3. Données particulières :** *Tous les micro-projets qui se révéleraient non conformes aux données particulières suivantes seront rejetés par le Comité Régional de sélection et d'Approbation des micro-projets.*

**3.1. Filières ciblées par le présent Appel à Proposition de Projet :** Karité, fonio, niébé, sésame, oseille de guinée, manioc et échalote/oignon d'hivernage.

**3.2. Activités concernées :** production, conservation/conditionnement, commercialisation, transformation primaire.

**3.3. Zones concernées :** cercles de Nioro du Sahel, de Diéma, de Yélimané (région de Kayes), cercles de Kolokani, de Nara et de Kati (région de Koulikoro), cercles de Niono et de Ségou (région de Ségou), cercles de Bandiagara, de Douentza, de Tenenkou et de Youwarou (région de Mopti).

**3.4. Restriction :** Les organisations bénéficiaires d'une subvention au titre de la première (2020) et de la deuxième (2021) génération de l'appel à proposition de projet ne sont pas habilitées à proposer un microprojet dans le cadre du présent appel. Aucun groupement ne peut présenter plus d'un microprojet.

**3.5. Le dossier d'Appel à Proposition de microprojet et le canevas détaillé de rédaction de la note succincte des microprojets, rédigés en français, sont à retirer auprès des structures ci-après :** (a) Unité de Gestion du Projet sis ACI 2000 rue 284 au nord du siège de la CENI (Tél.66 95 78 16, email : [pdazam@pdazam.org](mailto:pdazam@pdazam.org) ou [bag718@yahoo.fr](mailto:bag718@yahoo.fr)), (b) Antennes Régionales de l'UGP du PDAZAM et des Comités Régionaux d'Approbaton des microprojets dans les Directions Régionales de l'Agriculture des régions d'interventions dans les régions de Kayes/Koulikoro (Tél.66 94 46 32, email : [yayadokan71@gmail.com](mailto:yayadokan71@gmail.com)), Ségou et Mopti (Tél.65 88 74 31, email : [cherytraore@gmail.com](mailto:cherytraore@gmail.com)).

Le dépôt de la note succincte sous plis fermé ou par mail se fera aux mêmes adresses indiquées ci-dessus. La date limite de dépôt des notes succinctes est fixée au 28 février 2022.

***Le PDAZAM, une stratégie multiforme pour améliorer la productivité agricole et la résilience des populations bénéficiaires.***